



Note d'information Championnats

Date : 08.09.2021

Signataire : ALLARD Bénédicte

Madame, Monsieur.

Le Pôle Compétitions vous rappelle les procédures pour le début de saison :

PLATEFORME

Vous devez valider les engagements sur la plateforme pour le **10 septembre 2021** sauf pour les engagements MiniBasket le 24 septembre 2021 en cliquant sur le bouton :

Données vérifiées

CHAMPIONNATS JEUNES ET SENIORS

Les poules jeunes et seniors seront faites le mardi 14 septembre prochain et saisies sur FBI le jeudi 16 septembre 2021.

Pour tous les niveaux jeunes et seniors, chaque groupement sportif recevant devra obligatoirement saisir l'horaire des rencontres via FBI.

Toute modification de week-end devra passer par une demande de dérogation sur FBI et être validée par le Comité Départemental.

Les dates limites d'enregistrement FBI :

- **Jeunes** : entre le 16 septembre et le 24 septembre 2021

La non-saisie du planning des rencontres pour les catégories Elite/D1 à la date limite définie par le Comité entraînera une pénalité financière de 20€ par équipe.

La commission sportive fixe l'horaire des rencontres de D1 et élite une fois la date dépassée, l'horaire sera :

- U20 Elite/D1 : dimanche à 13h30
- U18/U17 Elite/D1 : samedi à 18h00
- U15 Elite/D1 : dimanche à 11h00
- U13 Elite/D1 : dimanche à 11h00

- **Seniors :**

- DF 2 / DM 2 : Entre le 10 septembre et le 24 septembre 2021
- DM 3/DF 3/DM 4/DF 4/ DM 5 : Entre le 16 septembre et le 24 septembre 2021

Au-delà de ces dates, la commission fixera l'horaire des rencontres dont l'horaire n'a pas été saisi au dimanche 15h30.

La non-saisie du planning des rencontres à la date limite définie par le Comité entraînera une pénalité financière de 20€ par équipe.

ENTENTE

L'imprimé d'Entente doit être envoyé à la commission sportive 15 jours avant le début de championnat pour que la commission sportive la valide avant le début des championnats (attention tous les joueur-euse-s noté-e-s doivent obligatoirement être licencié-e-s).

BRULES

Tous les groupements sportifs ayant des équipes disputant le Championnat Fédéral, Régional ou Départemental doivent adresser au Comité, avant la première journée de championnat, la liste de leurs 5 meilleur-e-s joueur-euse-s - article 49 du règlement sportif.

La non transmission de la liste des brûlé-e-s avant la première journée de championnat (malgré une relance du Comité dans un délai de 15 jours qui précède la première journée de championnat) entraînera une pénalité financière conformément aux dispositions financières en vigueur.

e-Marque V2

A compter de cette saison sportive, l'e-Marque V1 sera remplacée dans toutes les rencontre des catégories à partir des U13 par l'e-Marque V2.

Afin de pouvoir vous y préparer, nous vous invitons à suivre la formation E-Learning proposée par la Fédération sur : <https://infbb.sportteef.com/> mais également à consulter la vidéo mise en place par le service formation de la FFBB :

<https://www.youtube.com/watch?v=WguRnc5omh8>

Pour toute question concernant l'e-Marque V2, n'hésitez pas à nous interroger par mail à : communication@basketball49.fr

[Procédure pour utiliser e-Marque V2](#)